

Procès-verbal de l'assemblée du 18 janvier 2017

Mario ouvre l'assemblée à 19h45 et salue les membres présents lors de cette assemblée.

Sont excusés : Dominique Sallin, Nadia Schneider, Bertrand Clerc, Julian de Lima.

Présents : Pascal Schouwey, André Magne, Jérôme Clément, Emilie Zimmermann, Sophie Monney, Marinette Angéloz, Angélique Kolly, Jasmine Berger, Rémy Philipona, Patricia Duc, Valentine Burgy, Mélanie Vonlanthen, Martine Clerc, Lucienne Monney, Adeline Meuwly. Ronald Gendre, Michel Clerc, Linda Schneider, Hubert Clerc.

Tractanda :

1. Nomination des scrutateurs
2. Présentation du nouveau règlement de l'école de musique du 12 janvier 2017
3. Approbation du règlement

1. Nomination des scrutateurs

Adeline Meuwly

2. Présentation du nouveau règlement de l'école de musique du 18 janvier 2017

Le nouveau règlement est présenté par Rémy Philipona.

Les suppressions sont :

- Cours de base, d'initiation musicale. Directement l'instrument.

Les modifications sont :

- EJHS : supprimé l'obligation.
- 5 : explicité ce qui était avant. On paye jusqu'à 17ans. 6 ans de cours si on commence après 12 ans.
- Cours instrumentiste : pas forcément à Corpataux
- On supprime l'audition d'entrée avant d'entrer dans la fanfare.
- 28 : mis en évidence (remboursement s'il ne fait pas partie de la société)
- Tarifs : cours d'instrumentiste, pas changé. Montant de la subvention pour les parents a changé. On verse l'entier de la subvention aux parents.

- Instruments : percussions : au local
- Réductions : AFJM : 80.- de rabais par camp, par élève

Michel Clerc dit envoyer directement l'élève chez Zurdkinden car il connait mieux les différences de chaque instrument.

3. Approbation du règlement

Mario propose d'approuver le règlement par main levée.

Le règlement est approuvé par unanimité.

L'assemblée extraordinaire se termine à 20h00.